R. MARIOLLE-PILTÉ

LA DESCENDANCE

DES

CORNEILLE

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1911

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Années 1909-1910

Tiré à 350 exemplaires.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

CDHF
Haut-Rhin
6072

R. MARIOLLE-PILTÉ

LA DESCENDANCE
DES
CORNEILLE

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

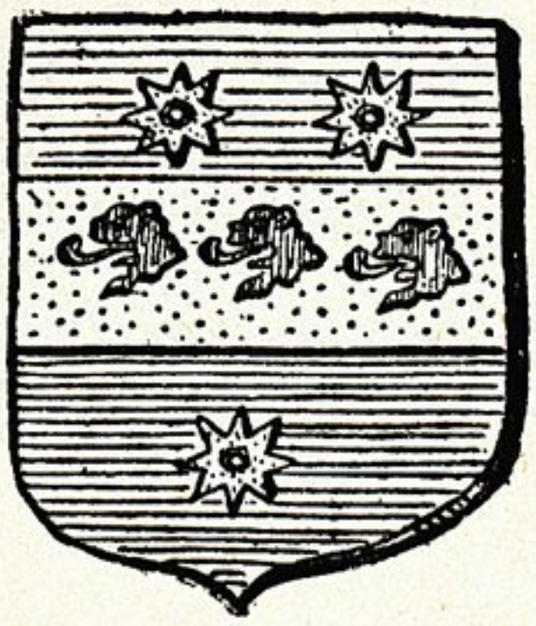

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
—
1911

Paris, le 15 décembre 1910.

A MONSEIGNEUR LOBBEDEY

Evêque de Moulins (Allier)

MONSEIGNEUR,

Il m'est revenu que Votre Grandeur s'intéressait aux souvenirs historiques de son diocèse dont le passé fut si glorieux, j'ose la supplier de me permettre de lui faire hommage de la modeste étude que je viens d'achever sur La Descendance des Corneille.

La lignée mâle du Grand Tragique qui fut aussi un bon chrétien s'est éteinte, mais sa famille est représentée, ainsi que je le démontre, par les héritiers de sa sœur, Marie de Corneille, qui se sont alliés aux Mariole, issus de l'ancienne famille féodale de ce nom et dont le Bourbonnais-Auvergne fut le berceau.

Puisse mon très humble travail intéresser quelques instants Votre Grandeur.

Daignez pardonner ma liberté grande, Monseigneur, et croire aux filiaux, respectueux et obéissants sentiments de

R. MARIOLLE-PILTÉ.

LA

DESCENDANCE DES CORNEILLE

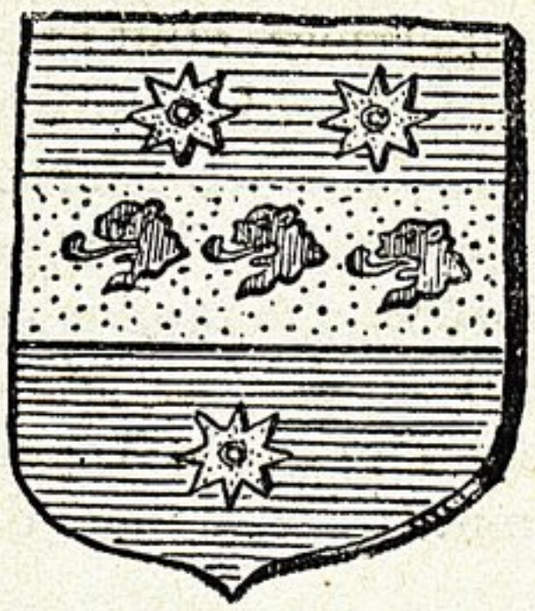

L'*Echo de Paris* du 21 juin 1910 annonçait le décès à Bernay de M. Eugène Corneille, publiciste, ajoutant qu'il était le dernier descendant mâle de l'auteur du *Cid*.

Cette affirmation était exacte, avec notre regretté confrère, la branche directe issue du Grand Tragique s'est éteinte, celle des Corneille subsiste néanmoins.

La lignée de cette famille a fait l'objet de très nombreux et intéressants travaux, dont nous ne donnerons que quelques extraits, auxquels nous adjoindrons divers documents d'archives familiales, ils établiront la survivance de la race.

La famille de Pierre Ier Corneille était originaire de Conches (Eure) et nous savons qu'il avait épousé Barbe Houel.

Bien longtemps avant l'ennoblissement de Pierre III Corneille (l'Immortel Tragique), plusieurs membres de la famille dans les deux lignes ou parmi leurs alliés avaient

porté le titre de « Nobles hommes » ou « honorables personnes » en vertu des usages reçus quoique l'ordonnance de Charles VII en 1444 ne déclarat nobles que ceux qui vivaient noblement et « suivant les armes » et que Henri II, en 1582 ne reconnut pour nobles que ceux qui étaient d'ancienne extraction ou nés de nouveaux anoblis, cependant, il y avait une « noblesse de Robe » que l'on acquérait tacitement, telle était celle qui dépendait des hauts offices de justice et du Parlement (1).

Pierre III Corneille, né le 6 juin 1606 à Rouen, qui avait épousé Marie de Lamperrière, était l'aîné des six enfants, nés de l'union de Pierre II Corneille, maître des eaux et forêts de Rouen (ennobli en 1637 (2). avec Marthe Le Paisant, venait après Pierre, Marie qui épousa Guillaume Ballan ou Balland, Antoine, qui se fit prêtre (chanoine régulier au Mont-aux-Malades, près Rouen) Madeleine, Marthe, qui épousa Fontenelle, Thomas (le poëte) qui prit pour femme Marguerite de Lamperrière, sœur de l'épouse de son frère et enfin Madeleine II.

Pierre III Corneille (le Tragique) qui mourut le 1er octobre 1684, âgé de 78 ans, à Paris, 18, rue d'Argenteuil, a eu lui-même quatre fils et deux filles : L'aîné, Pierre IV, viendra plus loin, le second, lieutenant de cavalerie est tué au siège de Grave, le troisième, Charles, est page de la duchesse de Nemours et meurt à 15 ans, le quatrième embrassa l'état ecclésiastique.

Pierre de Corneille (l'aîné), fut capitaine de cavalerie et plus tard gentilhomme ordinaire du Roi, par quartiers, il est mort en 1698, laissant pour fils Pierre-Alexis, né à Paris le 29 mars 1694, il était marié à demoiselle Benigne Larramet, issue d'une honorable famille du Nivernais.

De ce mariage, il eut plusieurs filles, dont une seule, Marie-Anne a survécu et deux fils : Pierre, mort en bas âge et Claude-Etienne qui entra comme cadet dans un régiment; s'il faut en croire une tradition de famille, un duel malheu-

(1) Houard, *Dictionnaire de la Coutume de Normandie*, Verbo Noblesse (p. 349).

(2) Pierre Corneille, Sr de Hauville, portait : d'azur à fasce d'or, chargée de 3 têtes de lions, de geules et accompagné de 3 étoiles d'or posées 2 en chef, 1 en pointe.

reux, le contraignit à s'expatrier et il se rendit dans le Comtat-Venaissin, où il épousa Marie-Rose Béranger, dont il eut : Louis-Amboise, né le 9 décembre 1756 ; 2° Jeanne-Marie, née le 21 juillet 1757 et 3° Jean-Baptiste-Antoine, né le 17 janvier 1776.

Pierre-Alexis de Corneille, fils aîné de Louis-Amboise, né à Carpentras le 23 janvier 1792, chef de nom et d'armes de cette famille, député au corps législatif, de son mariage avec Clarisse Taillefesse a trois enfants :

1° Emilie-Clarisse, née en 1823, qui épouse M. Eugène Riout ; 2° Pierre-Rémy, né en 1824, marié à Célina Moinet, dont il a une fille ; 3° Auguste-Pierre, né en 1831, marié à Céline Couillart, dont il a une fille, Jeanne-Marie et un fils, Pierre-Eugène de Corneille (1) (père du dernier Corneille mâle dont on vient d'annoncer le décès).

Marguerite, l'une des filles du Tragique, s'était faite religieuse (Dominiqaine Cauchoise), Marie, avait épousé d'abord Félix de Gambaud, puis Jacques de Farcy, de son premier lit, elle eut un fils, Benoît, décédé sans postérité et du second, Marie et Françoise de Farcy, qui épousa Adrien de Corday, dont le fils, Jacques-Adrien fut le père de *Charlotte Corday*.

Dans un intéressant ouvrage, *La Sœur du grand Corneille*, M. Henri Le Court écrit :

« Au siècle dernier, les cousins éloignés du Grand Homme « ont attiré souvent l'attention du monde savant, parce qu'ils « portaient son nom au détriment même de sa postérité « directe, mais, sauf les descendants de Thomas, son frère et « de sa sœur Marthe (la mère de Fontenelle) sont restés dans « l'obscurité la plus complète, c'est là de la part de l'histoire, « nous ne dirons pas une injustice, le mot serait trop fort et « dépasserait ce que nous voulons exprimer, mais au moins « un dédain que rien ne justifie.

« L'une des sœurs de P. Corneille, Marie, l'aînée, baptisée « à Saint-Sauveur de Rouen, le 4 novembre 1609, figure dans « les renseignements généalogiques de Ballin, Lepau et « Taschereau, comme ayant épousé un sieur Ballam ou « Ballain, et aurait eu une fille qui serait née en 1643 ;

« Voilà jusqu'à ce jour, tout ce que l'on savait mais, « ajoute M. Le Court, quel était ce Ballam ? Quelles étaient

(1) De Magny, *Nobiliaire de la Normandie.*

« ses fonctions, sa famille ? et que devint sa postérité ?
« Autant de questions qu'il est maintenant du moins dans
« une certaine mesure possible d'élucider.
« Le vrai nom du mari de notre Marie Corneille était
« Maître Guillaume Ballan (1), Ecuyer, Conseiller du Roi,
« Lieutenant de Robe Longue en la Prévauté de Normandie,
« d'abord receveur du Domaine d'Auge à Pont-l'Evêque, il
« fut inhumé le 10 avril 1663 dans le Chœur de l'Eglise de
« Canappeville.
« La famille Ballan paraît originaire de cette ville, élection
« de Pont-l'Evêque, aujourd'hui canton de ce nom en pays
« d'Auge. Les minutes des anciens Tabellionages, voisins de
« Pont-l'Evêque, Baumont-en-Auge, Honfleur et Henneque-
« ville, nous donnent les noms des ascendants de notre
« Guillaume.
« C'est d'abord Christophe Ballan, habitant Canapville avec
« Anne Gamarre, sa femme, puis leur fils Hierosme Ballan,
« dont la veuve, noble dame Jacqueline de Morsent habitait
« également cette localité, ceux-ci eurent entre autres enfants,
« noble homme Guillaume Ier Ballan, d'abord receveur du
« Domaine d'Auge, demeurant à Pont-l'évêque, en 1620 avec
« Charlotte Ferey, sa femme, ils furent les père et mère de
« Maître Guillaume II Ballan qui épousa Marie Corneille,
« mère de Marthe Ballan, morte pentionnaire au Couvent
« des Dominicaines de Pont-l'Evêque le 15 avril 1659 et
« d'Anne Bellan, mariée d'abord à Gabriel Bretoc, bourgeois
« d'Honfleur, dont elle eut trois filles mariées et mortes sans
« postérité, puis à Robert de Bellemare, Ecuyer, avec qui
« elle vivait à Saint-Etienne en 1672 ;
« De son alliance avec Marie Corneille, notre Lieutenant
« de Robe Longue, qui avait certainement recueilli cette
« dignité de son père, paraît n'avoir laissé que des filles et
« celles que nous connaissons sont qualifiées ses héritières,
« Marie et Marie-Madeleine.
« Nous allons succinctement rapporter ce que nous avons
« pu découvrir de leurs alliances et de leurs descendants :
« 1° Marie, épousa en premières noces, à Canapville, le
« 29 novembre 1663, Olivier de Guérin, Ecuyer Sr de Saint-

(1) Nous possédons dans nos archives de famille le contrat de Mariage d'un frère de Guillaume, Jean Balland (*sic*) avec Demoiselle Barbe Canivet.

« et de Champaux et en secondes (avant 1673), François-
« Olivier de Thirmenois (1), Ecuyer Sr de Pretot, elle mourut
« à Canapville, âgée de 33 ans, le 3 janvier 1678.

« Marie Ballan ne paraît pas avoir laissé d'enfants de son
« premier mariage, mais sa postérité du second lit posséda le
« manoir seigneurial des Ballan à Canapville, qui prit le nom
« de Pretot qu'il a conservé jusqu'à ces jours et qui, après
« avoir appartenu à la famille de Clinchamp, est actuellement
« la propriété de M. Descotil (cette maison, jusqu'à ces der-
« nières années, servait d'école à la commune de Canapville).

« Nous connaissons à Marie Ballan de son second mariage
« cinq enfants dont une fille, Catherine de Thirmenois, mariée
« en 1710 à Vincent Du Quesne et un fils Christophe, Ecuyer,
« Sr du Prétot, dont la postérité paraît s'éteindre au second
« degré ;

« 2° Marie-Madeleine Ballan, sœur de Marie, était mariée
« en 1658 à messire Jean-Baptiste de Carville, ils habitaient
« Canapville ou leur fils, autre Jean de Carville fut baptisé le
« 6 novembre de cette année, outre ce fils aide-major au
« régiment de Larrand et dont nous ignorons la destinée, les
« de Carville eurent une fille, Anne de Carville, qui était
« mariée avant 1697 à Maître Louis Mariolle, chirurgien
« demeurant à Lisieux, paroisse de St Germain, où il fut
« inhumé le 19 novembre 1728, Maître Louis Mariolle était fils
« de Me Robert Mariolle, chirurgien à La Chapelle-Hinfray
« et de Anne de Baillache de Longueval, mariée par contrat
« du 5 avril 1661. »

Anne de Carville, petite-fille de Marie Corneille, était par conséquent nièce du Tragique et petite-fille du Maître des Eaux et Forêts. Avant de nous occuper de sa descendance, examinons ce qu'était la famille Mariolle, ses origines :

Le Dictionnaire de La Martinière nous dit : Mariol ou Mariole, nom et substantif de l'ancien dialecte français au IXe siècle, désignait une idole et le plus souvent la Vierge Marie, il cite :

« Quant un scai quel mariol
« Qui tient un enfant et acole
« Tote jor sealoit acroupant

(1) Etat-civil de Canapville : La famille de Thirmenois, maintenue en 1667, portait d'azur au sautoir d'argent chargé de 3 cors de chasse de geules.

et plus loin :

Crois crucifix et mariole
Un d'argent aultre de fust...

. . . . . .

Dès l'an 1200, une puissante Famille du Bourbonnais Auvergne, portait ce nom, *le Nobiliaire d'Auvergne*, chef-d'œuvre d'enluminure et de documentation que Guillaume Revel dédia au xv^e^ siècle au roi Charles VII (il figure actuellement au trésor de la Bibliothèque Nationale) donne les armes des Mariole (1) : « D'argent au lion de sable armé d'or lampassé de gueules » et la devise : « Gonin (Guy) de Mariol crie Mariol. »

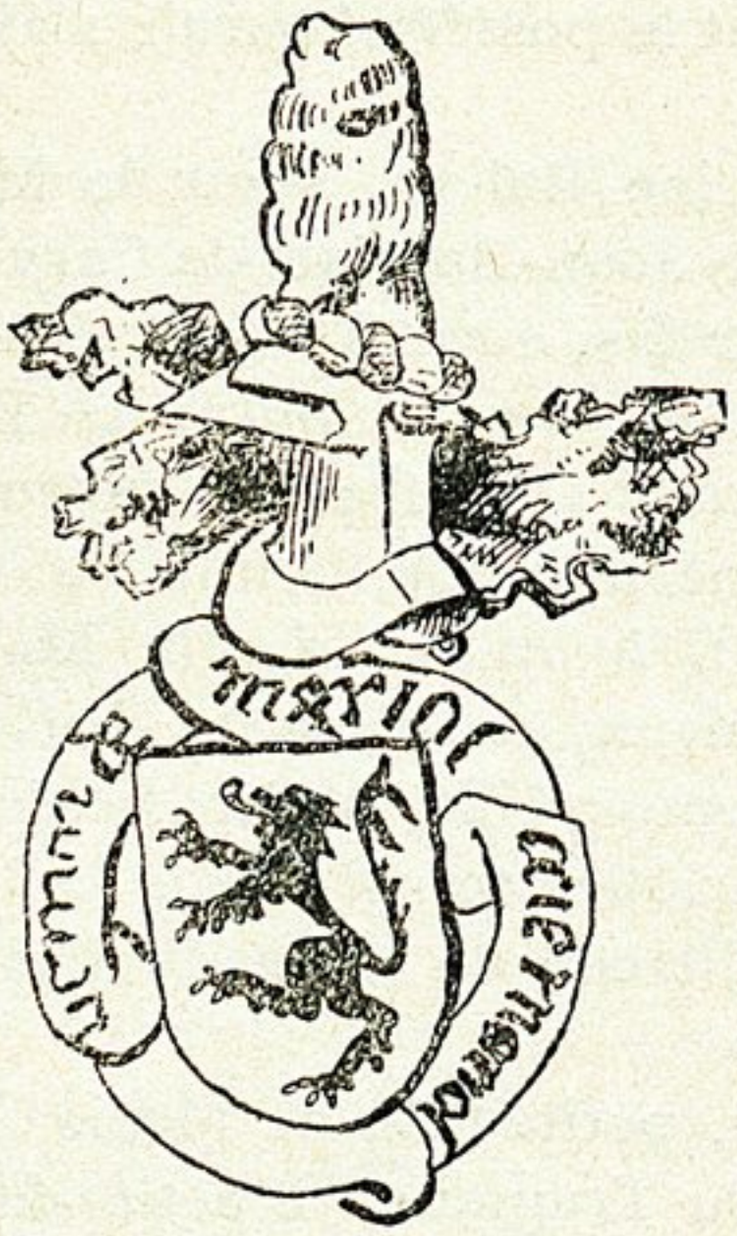

(Fac-simile des armoiries de la famille Mariole relevées dans l'Armorial d'Auvergne, de Guillaume Revel).

Le nobiliaire plus moderne de J.-B. Bouillet dit : « De Morioles ou plus tôt de Marioles, coseigneur de Collanges vivait en 1320, Jean et Hugues de Marioles, Ecuyers, Seigneurs de Marioles, près Cusset, firent foi et hommage à cause des fiefs de Cruzier-le-Neuf et de Saint-Martin, dans la nouvance de Billy (1351-1443°), Etienne Sire de Mariole

(1) Bibliothèque Nationale : cote 2297, armoire 20234, page 373.

était possessioné à Sensat et à Saint-Félix (1397-1443°). »

Béttancourt. dans son ouvrage *les Noms féodaux*, dit : (Moriol, voir Mariol) ; Tardieu dans son dictionnaire : Moriol, alias Mariole, Noblesse de Chevalerie, 1200 à 1480.

Nous avons trouvé et relevé aux Archives Nationales les originaux des actes d'Hommage dont il est ci haut parlé.

Le premier de la lignée qui s'affirme est *Roger de Mariole*, Seigneur de Cruzier-le-Neuf, de Saint-Martin et Billy qui vivait en l'an 1290, avait épousé la noble Dame Isabeau de Saint-Martin (1), fille de Noble chevalier Saint-Ancelin de Saint-Martin et qui déclare tenir en fief ses biens du Très Noble homme le comte de Clermont, Seigneur de Bourbon (2).

Vient ensuite : *Guy de Mariole* qui est qualifié de Co-Seigneur de Collanges, de Cruzier-le-Neuf en 1326 (3).

Puis : *Jean de Mariole*, Damoiseau, S^r de Mariole, de Cruzier-le-Neuf, de la Maisonforte de Saint-Martin, qui vivait en 1443 et qui par acte d'hommage en date du mercredi après la Fête de Saint-Michel de l'an du Seigneur 1351, déclare tenir depuis longtemps en fief les biens sus indiqués de « Messire Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, chambrier de France (4). »

Vient ensuite : *Hugues de Mariole*, Ecuyer, Paroissien de Cruzier-le-Neuf, S^r de Castellenies de Mariole, de Billy, de Vichy et des Maisons Fortes de Mariole et de Saint-Martin (1397-1443) qui « confesse soye tenir et porter de ses prédécesseurs d'ancienneté le temps passé, avoir tenu en fié et hommage de mon dit Seigneur le Duc à cause de son dit Duché de Bourbonnais et de ses Castellenies de Vichi et Billy, les biens dont il est possessionné.

Et enfin : *Etienne de Mariole*, Sire de Mariole, Sensat, Saint-Félix et aultres (1480).

Entre les XIV^e et XV^e siècles, époque où la Féodalité se meurt et où la Royauté s'affirme, la famille Mariole fait souche en Guyenne et en Normandie.

C'est dans cette première province avec Messire Jean

(1) Saint-Martin : d'azur à 3 bandes d'hermine (Archives de l'Allier).

(2) Voir appendice ci-après pages 33, 34 et 35 cotes 1, 2, 3 et Archives Nationales : P 457², n° 158.

(3) *Nobiliaire d'Auvergne*, par J.-B. Bouillet. Tome IV : *Clermont-Ferrand*. 1851, in-8°, L^m2 9, p. 337.

(4) Archives Nationales : P 456, 2 pièces 72.

Mariol et Mariole, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant principal de la Sénéchaussée au Siège présidial d'Auch (1580).

Dans la seconde avec Maître Pierre Mariole ou Mariolle, Tabellion à Saint-Yves en Auge.

Jean Mariole eut deux fils chacun du nom de Blaise, Blaise I, l'aîné, sera le père de Barthelemy de Mariole qui, après avoir hérité de la charge et des dignités de son père, devint Garde du Corps de la Reine Anne d'Autriche.

Après le décès de cette souveraine « Voulant traiter favorablement et gratifier notre bien Aimé le sieur Barthelemy Mariole, Ecuyer, ancien Garde du Corps de la feue Reyne, notre honorée Dame et Mère... », dit le Roi Louis XIV, dans un brevet daté de Versailles le 22 octobre 1673. « En considération de ses services et à ces causes »..... octroyait audit de nombreux dons de lots et ventes en biens seigneuriaux, notamment les Domaines de Cussé en Bretagne, de la terre titrée de Goyrans, par Toulouze en Guyenne, et de la Baronnie de Cusages (1).

Ces faveurs semblent marquer l'apogée de la fortune des Mariolle : Claude, Antoine, Lionard, de Mariolle fils de Barthelemy, est Ecuyer de Mademoiselle de Blois (2), par contrat du 16 avril 1696, il épouse Marie de Larochefoucauld, héritière et nièce du Seigneur Annet de Larochefoucauld.

Le Mercure de France de 1760, Ier vol., nous dit, en parlant d'une nouvelle union, celle du fils du précédent :

« Le Roi, la Reine et la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Baron de Mariolles, Brigadier des Armées du Roi, Aide Major, Enseigne des Gardes du Corps, avec la Marquise de Larouchefoucauld veuve du Marquis de Larochefoucauld-Cousages... »

Divers actes relevés dans les archives et en l'étude de Me Chevillard, notaire, indiquent de nombreuses transactions entre les deux familles (3) et, nous sommes fondés de croire que Léonard-François de Mariolles, Comte de Beauclair, sur le degré duquel nous ne possédons que des documents d'étude, décéda sans postérité vers 1789.

(1) Archives Nationales : O1 x 7, — O1 x 17 folio 119, — O1 17 folio 120, — O1 x 17 folio 18, — O1 18 folio 121, — O1 22.

(2) Marie-Anne, dite Mademoiselle de Blois, née en 1666, fille de Louis XIV et de Mademoiselle de Lavallière, épousa en 1680 Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. — Veuve en 1685, mourut en 1685.

(3) Voir appendice ci-après, page 35, cote 4.

Le généalogiste Chérin, dans la Collection des manuscrits provenant de la reconstitution de son Cabinet à la Bibliothèque nationale nous fixe sur la filiation et la destinée des descendants de Blaise II de Mariole en Guyenne, il conclut le 8 février 1777: La famille possède depuis plus de 135 ans l'une des premières charges du Présidial d'Auch et jouit de la réputation de Noblesse (1).

C'est d'abord : *Blaise II Mariole*, Ecuyer, fils de Jean Mariole plus haut déjà cité, qui fonde la branche dite de Guyenne, il est conseiller du Roi, Lieutenant principal de la Sénéchaussée, premier consul au siège Présidial d'Auch en 1680 et épouse Anne de Madron issue d'une noble famille Toulouzaine (2).

Il a pour fils : *Jean-François Ier Mariole,* Lieutenant principal de la Sénéchaussée de la même ville d'Auch à son tour en 1657 ; il épouse Demoiselle Guillemette de Larrieu, fille d'un avocat de Bordeaux (3).

Jean-François II Mariole, fils du précédent, est avocat au Parlement de Bordeaux, puis Lieutenant principal de la Sénéchaussée d'Auch lui aussi, né le 15 septembre 1703, il a épousé Louise-Victoire de Gallois (4) et de son union a trois fils et deux filles, Jean-François III, Jean-Louis, Antoine-Marie, Julie-Frise de Mariol qui épouse noble Joseph de Lambert, avocat à Bordeaux, (fils d'un capitaine au régiment de Champagne), et Marie-Anne-Georgette de Mariol, religieuse à Sainte-Perrine de Chaillot en 1758.

Jean-François II décède en 1776.

Charles-Jean-François-Dominique de Mariole, Ecuyer, l'aîné, est capitaine aux Dragons d'Harcourt en 1744.

Son frère : *Jean-Louis de Mariole* est d'abord Lieutenant au Régiment de la Reine, puis aux Grenadiers Royaux, chevalier de Saint-Louis en 1778, il décède lui aussi sans postérité.

(1) Bibliothèque Nat., Collection des Manuscrits dite de Chérin, vol. 130, dossier 2680.

(2) Les de Madron portent : D'argent à la vache de sable passant sur un terrain de sinople au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. *Armorial général de J. Reistap*, page 126, col. 2.

(3) Archives Natles, V1 19, n° 13, V1 164, n° 51, actes d'octroi de charge. — Et de Larrieu, Reistap, *Nobiliaire*, page 27, col. 2 : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 écrevisses de sable, 2 en chef, 1 en pointe.

(4) Voir appendice ci-après, page 32, cote 5. — De Gallois, *Dictionnaire de Luchesnay-Desbois*, tome VII, p. 56, J.-B. Reistap, page 789, col. 1 : d'azur à 3 roses d'or et un trèfle de même en pointe.

Vient enfin le cadet : *Antoine-Marie de Mariol*, Ecuyer dont la valeureuse conduite illustra la famille et mériterait d'être mieux connue :

« Il suivit, dit le généalogiste Chérin dans le document « plus haut cité, la même carrière que ses pères, il fut suc- « cessivement Lieutenant et Capitaine et passé en cette der- « nière qualité aux Indes en 1756, il s'est trouvé au combat « naval du 29 avril 1758, il s'est battu dans plusieurs ren- « contres, ses services lui ont mérité le commandement des « places les plus importantes, notamment Pondichéry en « 1760, avec l'armée Missourienne qu'il commandait.

« Il a été fait Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis « la même année ; il s'est signalé dans toutes les occasions « par une bravoure éclatante et une intelligence qui lui ont « acquis les suffrages des généraux sous lesquels il a servi « dans l'Inde jusqu'à la reddition de Pondichéry (1761).

« La Compagnie des Indes satisfaite de ses services a sol- « licité pour lui un brevet de Lieutenant-Colonel, ces faits « sont aussi prouvés par un certificat à lui donné par le Direc- « teur de la Compagnie des Indes le 8 novembre 1776.

« Il avait épousé, continue le généalogiste Chérin, en 1764, « Demoiselle Marie-Anne-Bernarde de Paris (1), fille d'un « Conseiller honoraire au Présidial d'Hauch.

« Il a été député en 1765 par les Nobles et officiers mili- « taires habitant la ville de Mirande pour l'exécution d'un « Edit de cette année relatif aux Impositions. »

Le Ministre des Colonies nous a donné communication de l'intéressant mémoire que nous transcrivons ci-après:

(1) Jacques de Paris, sergent d'armes, et Isabelle, sa femme, anoblis par lettres patentes ainsi que leur postérité moyennant 400 écus d'or (1395) : de sinople à une ancre d'argent dont la trabe est croissettée par les deux bouts, surmontée de 2 étoiles d'argent. J.-B. Reistap, page 387, col. 2.

Archives du ministère des Colonies.

COMPAGNIE DES INDES

—

M. DE LESSARTS — MÉMOIRE.

— R. 27 juillet.

« Mr de Mariole, capitaine au bataillon de l'Inde, chevalier « de l'ordre royal et militaire de St Louis, est entré lieutenant « au régiment de la Reine pendant la dernière guerre « d'Italie. Il assista entr'autres affaires à la bataille de « Plaisance en 1746 où il reçut plusieurs blessures à la tête, « au bras droit dont il se ressent encore, et au bras gauche « dont il est demeuré estropié ; il fut fait capitaine la même « année.

« En mars 1756, il passa en cette qualité au service de la « Compagnie des Indes. Le 29 avril 1758, il assista au combat « naval donné devant Gondelour par M. le comte d'Aché. Le « 3 juillet de la même année, il fut prendre le commande- « ment du fort de Villenour pendant que M. de Lally faisait « le siège de Madras, les ennemis vinrent aux environs de « Pondichéry, Mr de Mariol, avec un très petit nombre de « troupes, les chassa de tous leurs postes jusqu'à la pagode « de Gramont distante de six lieues où il les attaqua et battit « quoique fort supérieurs à lui.

« Au mois de mars 1759, il fut détaché pour aller reprendre « Fricoulour ; pendant qu'il attaquait ce poste, les ennemis « vinrent l'attaquer, il le battit ; ils revinrent encore le 30 ; le « 1er avril Mr de Mariole les attaqua, les défit, leur prit leurs « canons et bagages; deux heures après le poste se rendit.

« Mr de Mariole proposa alors au général l'attaque de « Thiaga, une des fortes places de l'Inde, comme étant le « point d'appui des ennemis dans la partie du Sud de Pondi- « chéry, et d'où l'on tirait la plus grande partie des vivres; le « général approuva son projet, mais au moment que le Mr de « Mariol allait partir, il reçut ordre d'aller au plus vite avec « sa troupe joindre M. le chevalier de Soupire qui marchait « au secours de Vandavachy où Mr de Mariole commanda « le bataillon de l'Inde jusqu'au 23 mai qu'il partit avec

« 136 soldats dudit bataillon, 90 cavaliers européens, environ
« sept à huit cents cipayes et sept pièces de canon pour faire
« le siège de Thiagar.

« Après avoir repris les forts de Chen, de Mangalon, Cala-
« courchy et Oulaguilenour, M. de Mariole attaqua le 14 juin
« les aldées de Thiagar défendues par le feu du fort et par
« une forte garnison, et l'enleva par escalade Le 16, ayant
« appris que les ennemis au nombre de 4000 tant européens
« que cipayes venaient l'attaquer, il fut au devant d'eux, les
« défit entièrement, leur tua ou prit tous les Européens, prit
« quatre pièces de canon, toutes leurs munitions et bagages,
« et revint continuer le siège du fort qui se rendit au commen-
« cement de juillet.

« A la fin de novembre, Mr de Mariole prit le commande-
« ment de Chéringham, séparé seulement par la rivière de la
« ville de Trichnapaly, place forte appartenant aux Anglais
« et où il y avait une forte garnison. Mr de Mariol fut laissé
« à Chéringham avec 300 soldats, environ cent autres à
« l'hôpital, sans argent, ni vivres, ni munitions. Mr de Mariole,
« bloqué de tous côtés, fut obligé pour ne pas mettre bas les
« armes avant l'arrivée des secours, de vendre tous ses effets
« et d'user de toutes les ressources qu'il put imaginer pour
« faire subsister sa garnison et les malades jusqu'à la fin de
« décembre qu'arriva le secours.

« Après la perte de la dernière bataille de Vandavachy,
« c'est-à-dire vers la fin de janvier 1760, Mr de Mariole alla
« prendre le commandement de Gingy menacé de siège et où
« l'air est pestiféré. Cette place dépourvue de tout était
« investie, Mr de Mariol la ravitailla par ses courses, et en peu
« de temps il nettoya cette partie à sept lieues aux environs.

« Le 12 juin, quoiqu'attaqué de la maladie de Gingy et
« moribond, il marcha à Thiagar avec une partie de sa gar-
« nison, trompa les ennemis qui l'attendaient à son passage
« et fut prendre le commandement de l'armée Maissourianua.
« Les ennemis ayant paru devant cette place, Mr de Mariol
« marcha à eux, mais ils ne jugèrent pas à propos de l'at-
« tendre.

« Le 16, il partit avec toute l'armée composée en tout de
« 6.000 hommes pour aller avec un convoi à Pondichéry, il
« rencontra à Trividy l'armée Anglaise aussi forte que la
« sienne, et postée le long de la rivière pour lui en empêcher

« le passage ; Mr de Marion [sic] passa à guet malgré eux, les « attaqua, les défit et les obligea de se retirer en désordre « dans le fort où Mr de Mariol les aurait tous pris s'il eût pu « y rester jusqu'au lendemain au soir, mais son objet qui « était de s'ouvrir le passage était rempli. Mr de Mariole eut « un cheval tué sous lui, il arriva le surlendemain à Pondi- « chéry où il continua de servir jusqu'à la prise de la place.

« MM. les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes « ont demandé en 1766 et 1768 qu'en considération et pour « récompense des services dudit Mr de Mariol, il plût à Sa « Majesté lui accorder le brevet de lieutenant-colonel, qu'il ose « supplier, Monseigneur, de vouloir bien lui faire expédier.

« *M. de Mariole chez M. Choderlos, près l'hôtel de Cham-* « *pagne, rue Montmartre.* »

Une autre branche, issue elle aussi de la souche Bourbonnais-Auvergne, s'affirme dès l'an 1580 en *Normandie* avec Maitre Pierre Mariolle, *Tabellion* à Saint-Yves en Auge, son fils Maitre Guillaume est avocat à Saint Germain de Lisieux en 1626 il épouse Marthe de Frécourt en premières noces et Marie Pellier en secondes, l'un de ses fils, Robert est chirurgien Royal à la Chapelle Hinfray en 1661 il se marie avec Noble demoiselle Anne de Baillehache de Longueval, de Bapaume de Brévilly.

En 1660, nait de cette union Louis Mariolle, dans la suite chirurgien royal lui aussi, qui épousa Demoiselle Anne de Carville (1), fille de Marie Madeleine Ballan, petite fille de Marie Corneille, nièce par conséquent de l'Immortel Tragique.

L'Armorial Général de d'Hauzier (Généralité d'Alençon fol. 873, nº 157 donne les armoiries octroyées d'office en 1697 à la branche des Mariole ou Mariolle de Normandie : D'Argent a trois fasces ondées d'Azur (2).

(1) De Carville : d'Hozier (Généralités de Rouen). Election de Faloize. — Famille maintenue le 28 déc. 1688 : « De geules à 3 écussons renversés d'or ».

(2) *Armorial général Normandie.* Alençon, 8 oct. 1697. « Estat des Armoiries des Personnes et communautés denommées ci-apres, envoyees aux Bureaux establis par Me Adrien Vanier chargé de l'exécution de l'Edit du 24 Nov. dernier et estre présenté à Nosseigneurs les Commissaires Gnaux du Consl députés par Sa Majesté par arrêtés des 4 Déc. 1696 et 23 janv. 1697. (Jacques-Philippe Euzin, Sr de Beaumont.)

(Etat du 2 août 1700). Noms et Qualités des Personnes denommés

M. Henri Le Court, dans son intéressant ouvrage sus relaté nous fixe sur le sort de la descendance de l'un des fils issus du mariage de Maître Louis Mariolle avec la petite fille du Maitre des Eaux et Forests de Rouen :

« Maitre Germain MARIOLLE, Chirurgien comme son Père « Louis, son oncle et son Aieul épousa à Saint Germain de « Lisieux le 27 février 1731, Amboise de LAUNAY, ceux-ci « eurent entre autres enfants une fille, Thérèse Amboise « Mariolle, morte à Lisieux le 29 mars 1799, après s'être « mariée deux fois.

« Elle épousa en effet en premieres noces par contrat du « 29 dec. 1755 Maître François Quentin, originaire de San- « nenay en Bourgogne, et en secondes noces par contrat du « 29 janv. 1766, Louis Victor de France, Bourgeois de Pont « L'évéque. Du premier lit vint avec deux enfants morts en « bas age, Pierre Jean François Joseph Quentin, baptisé à « Fervaques le 17 juin 1759, mort sans postérité le 24 fev. 1824, « Général de Division.

« Engagé volontaire lors de la guerre d'Amérique, fort « jeune il fit presque toutes les campagnes de la République.

« Officier d'ordonnance de Dumouriez il est arrêté à Va- « lenciennes le 4 Avril 1793. »

Arch. Nat., W1A 3.

1793, 2 mai. — *Interrogatoire devant le tribunal criminel révolutionnaire de Jean François Joseph Quentin, âgé de 22 ans, natif de Chateau-Salins, département de la Meurthe, secrétaire du général en chef de l'armée du Nord.*

« A lui demandé quel jour il a été arrêté et pourquoi.
« A répondu qu'il a été arrêté le quatre avril dernier, que

cy-après qui ont payé leurs droits d'enregistrement des Armoiries aux Bureaux establis par Me Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de Nov. et desquelles armoiries la réception a été ci-aprez donnez d'office pour ceux qui ont négligé de fournir la figure ou l'explication des dites armoiries :

« De Mariolle (*sic*), fol. 873, n° 157. D'argent à trois fasces ondées d'azur. »

La famille Mariolle (de Normandie) était donc tenue pour noble, imposée comme telle pour l'enregistrement de ses armoiries et avait négligé, comme la plupart des familles, de transmettre la figure de ses armes familiales : « D'argent au lion de sable, armé d'or et lampassé de geules ».

« Dumouriez se rendant à Condé a été rencontré par le troi-
« sième bataillon de l'Yonne qui a voulu l'arrêter, que cepen-
« dant il s'est échappé avec tout son monde, et que les volon-
« taires du dit bataillon ne connaissant pas le répondant l'ont
« arrêté sans qu'il ait fait aucune résistance, que même il a
« été satisfait de quitter alors Dumouriez.

« Arrêté à Valenciennes. »

« Appelé aussi Joseph Cantin. »

« La municipalité de Chateau Salins, le 15 avril 1793, lui délivre un certificat attestant que « pendant la révolution et jusqu'au temps de son départ qui a eu lieu le deux août mil sept cent quatre vingt douze il s'est conduit en bon citoyen, qu'il a manifesté le patriotisme le plus pur. . . . . »

« Convention Nationale. Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention Nationale.

Du huit brumaire l'an trois de la République Française une et indivisible. »

« Le Comité arrête que Jean François Joseph Quentin, détenu à l'Abbaye, sera mis sur le champ en liberté, et que les scellés seront levés partout où ils seraient apposés. Signés les représentants du peuple membre du Comité de sûreté générale Goupilleau de Fontenay, Reverchon, Le Sage, Sucault, Le Vasseur de la Meurthe, Bentabole et Mathieu. »

Pierre Joseph Quentin obtint la soumission des Chouans en 1796. Il commanda pendant tout l'Empire la place importante de Belle Ile-en-Mer, il se maria trois fois, et sa seconde femme, Marie Jeanne de Talhouet Boisorhand, appartenait à l'illustre famille de ce nom (1).

Marie-Félicité de France, sœur Uterine du Général, épousa le 25 novembre 1788, Pierre-François Corneille-Vallée, bourgeois de Pont-l'Evêque et les deux filles issues du mariage de Pierre-Victor Corneille-Vallec (2), leur fils, Pro-

(1) Voir appendice ci-après, page 38, cote 6.

(2) Corneille-Vallec : Cette branche de la famille Corneille, qui parait avoir une commune origine avec celle de Rouen (venue elle-même de Conches) dont un membre assista, au commencement du XVIII[e] siècle,

cureur du Roi à Pont-l'Evêque, démissionnaire en 1830, avec Sophie le Doulx de Glatigny, sont mortes sans postérité.

. . . . . .

Il nous appartient de compléter en indiquant les destinées de Jacques et de François Mariole, les deux autres fils issus du mariage de Louis Mariole et d'Anne de Carville : Jacques et François.

Jacques, né en 1678, est capitaine au Régiment de Navarre en 1709, nous possédons sur son degré de nombreux documents réunis au Ministère de la Guerre. L'un d'eux dépeint la misère qui étreignait la France à la fin du règne de Louis XIV, nous estimons intéressant de la transcrire ci-après :

Arch. historiques du Ministère de la Guerre.

Vol. 2136, pièce 1709.

« A Bayonne, le 18 juillet 1709.

« MONSEIGNEUR,

« Les officiers de la garnison de Bayonne, réduits aux der-
« nières extrêmités, viennent supplier Votre Grandeur de
« jeter des yeux favorables sur leurs pressantes nécessités,
« nous n'osons quasi point entrer dans un détail si intéres-
« sant ; mais comme vous êtes le seul, Monseigneur, à qui
« nous devons avoir recours, nous sommes contraints
« d'avouer à Votre Grandeur que s'il nous restait quelque
« ressource, nous saurions encore garder un silence que la
« misère des temps nous devrait imposer ; mais comment
« pouvoir être dans l'inaction, puisque depuis deux ans nous
« avons employé pour notre subsistance et l'entretien de nos
« compagnies tout ce que nous pouvions avoir ; cependant
« nous voilà réduits dans la triste situation de vendre jusqu'à

aux contrats de mariage de plusieurs de ses auteurs, est connue depuis Guillaume Corneille, habitant à la fin du XVI[e] siècle Aizier-sur-Seine, avec Michelle Martin, sa femme. Leur postérité s'établit ensuite à Blangy, au pays d'Auge, et y posséda les terres de « La Cour », « des Boquements » et de « la Vallec ». — Pierre-François Corneille-Vallec était leur descendant au septième degré. (H. Le Court, *La Sœur du Grand Corneille.*)

« nos habits pour pouvoir vivre et à nous engager en nos « propres et privés noms chez les boulangers pour les engager « à livrer du pain à nos soldats, ce qu'ils ne font qu'avec « peine; cette affreuse misère ne peut recevoir quelque adou- « cissement que des bontés de Votre Grandeur, qui occupée « à des affaires plus importantes ne négligera pas celles qui « lui paraissent inférieures. Ce secours que nous attendons « depuis si longtemps arrêtera selon toutes les apparences « les désertions de toutes nos places frontières que nous « souffrons sans oser nous en plaindre, ni la condamner, « parce qu'il semble qu'il est naturel à des soldats qui « manquent absolument de pain depuis deux mois d'en « chercher ailleurs; pardonnez, Monseigneur, si nous mar- « quons toutes ces circonstances à Votre Grandeur; nous « croirions manquer à notre devoir si les choses étant par- « venues au point où elles sont nous avions l'insensibilité d'en « faire un mystère.

« Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect, « Monseigneur,

« Vos très humbles et très obéissants.

D'Huguerie, de Chanvallon, Cabouron, Griolles, Baduel, de Mariole, Laborde, Pressigny, Molenier, Du Barbier, Boubert, Leteuil.

« M. l'Intendant qui est arrivé depuis deux ans nous a « renvoyés à Votre Grandeur.

« A Bayonne, ce 18 juillet 1709. »

François de Mariole, frère du précédent, pour des motifs que nous ignorons, se fixa en Picardie, à Bapaume d'abord, pays où sa grand'mère Anne de Baillehache était possessionnée, les registres paroissiaux nous apprennent qu'il décéda à Saint-Quentin, où il fut inhumé en 1742.

Sa descendance est établie par les actes de l'état-civil :

C'est d'abord Louis, né en 1715, qui épouse Catherine Le Tot le 6 août 1742 et meurt en 1755, puis Pierre qui nait en 1753, il épouse Rosalie Thevenard et s'éteint en 1833.

Nous possédons sur son degré de nombreux documents, dont plusieurs établissent qu'il demeurait en relation avec

ceux dont il tenait et n'oubliait l'origine et les alliances de sa famille, une lettre à lui adressée par X... de Baillehache, un sien cousin, mérite une mention, car elle met sous un jour particulier l'historique figure de Charlotte Corday, qui était cousine de Pierre « l'un et l'autre également neveux de l'Immortel Pierre Corneille. »

On sait que certains historiographes de Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont ont affirmé que plus Déiste que Chrétienne, elle était dévouée aux idées révolutionnaires et applaudit à l'exécution de Louis XVI, l'un d'eux déclare même qu'elle aurait refusé de boire à la santé du Roi, lors d'un dîner de famille qui précédait le départ de ses frères pour Coblentz, disant « qu'un Roi faible était un mauvais Roi. »

Le document de famille que nous donnerons ci-après fait justice de cette inique légende, qui ne pourrait que ternir la mémoire de l'héroïque jeune fille :

(Extrait).

A Monsieur Pierre Mariolle, au Faubourg d'Isle à Saint-Quentin.

Caen, le 12 juillet 1793.

« Je confie cette lettre, mon cher cousin, au fidèle Thomas,
« qui, muni d'une recommandation du Vergniaud, se doit
« rendre pour les intérêts que vous savez à Bapaume et
« à Saint-Quentin.

« Les temps que nous vivons sont tels que point n'ai pu
« répondre avant ce jour à votre pressante demande, vous
« serez satisfait dans la mesure du possible ainsi que le
« porteur vous le dira.

« Je fus hier chez Madame Lecoustellier qui est vous le
« savez de mes parens, la pauvre dame est aux cent coups,
« après avoir accueilli un peu contre son gré la fugitive des
« Liguerets, la folle tête la vient de quitter munie d'un passe-
« port et de recommandations, pour Argentan me dit-on, je
« ne crois à cette destination et comme je chéris tendrement
« cette enfant, je partage les craintes de tous, l'abbé Duvivier

« affirme qu'elle serait chargée d'une lettre de Barbaroux à « Duperret, une autre lettre de Mademoiselle Alexandrine « Forbin, qui est à Mandrenne, par Zurich, en Suisse, l'in- « vitait à passer en Angleterre où elle comptait la rejoindre, « nous ne savons rien et tremblons de tout, il est possible « qu'elle tente de rejoindre Wimphen et vous viendra dans « ce cas visiter, conservez-là de grâce aussi longtemps que « possible.

« Plus de soixante mille citoyens rassemblés à Caen « veulent de se rendre à Paris, de la détruire de telle manière « que le passant ne puisse trouver sur quelle rive de la Seine « s'élevait cette Citée impie.

. . . . . .

« Elle est bonne Chrétienne et tout en héritant de l'acri- « monie de son père, je l'ai vue pleurer avec lui lors du « PROCÈS (1).

« Veuillez donner à Thomas ce qu'il vous mandera de ma « part, détruisez et brûlez tous parchemins et papiers.

« Que Dieu vous conserve, mon cher cousin en sa sainte « garde, recevez aussi les sentiments d'estime avec laquelle « j'ai l'honneur d'être votre cousin.

« BAILLEHACHE. »

Cette lettre écrite le 12 juillet 1893 suit de quatre jours le départ de Charlotte Corday, qui quitta Caen le 9.

Elle établit que Charlotte était demeurée Chrétienne et en relations avec l'abbé Duvivier, curé de Saint-Jean-de-Caen, son confesseur, elle prouve que loin d'avoir applaudi à l'exécution du Roi Martyr, elle avait pleuré sa mort, cette lettre enfin confirme la déclaration qu'elle fit lors de son procès, d'avoir tout tenté pour laisser ignorer aux siens le dessin qu'elle nourrissait et leur en épargner les conséquences probables.

Nous jugeons opportun pour résumer et fixer les traits de cette grande figure de citer quelques passages de deux de ses historiens : le tendre Couët-Girouville et Louis Dubois, révolutionnaire avéré.

Marie-Anne-Charlotte du Corday d'Armont, fille de Marie

(1) De Louis XVI.

de Gautier des Aultiers et de Jacques-François de Cordaz d'Armont, petit-fils de Françoise de Farcy, fille de *Marie Corneille* « la sœur du Tragique » était née au Liguerets, diocèse de Sées, le 27 juillet 1768, Jacques de Corday était un cadet de noble famille cadette et ne jouissait que du maigre revenu de son petit fief des Liguerets.

Marie de Gautier des Aultiers mourut en 1785 lui laissant cinq enfants, deux fils fervents royalistes émigrèrent, Charlotte était la deuxième de trois filles.

Aigri par la médiocrité, Jacques de Corday travailla longtemps à écrire pour *l'égalité des partages*, c'est-à-dire contre le *droit d'aînesse*.

Il obtint de Madame de Pontécoulant, coadjutrice de Madame de Belsunce, abbesse de l'Abbaye-aux-Dames, que Charlotte fut admise dans cette Maison où le Roi avait le privilège de faire entrer cinq demoiselles de famille Noble et pauvre de Normandie.

Elle y demeura jusqu'à l'âge de 22 ans, époque où les monastères furent fermés, elle s'y était liée avec Mesdemoiselles de Faudoes et de Forbin tout particulièrement.

Il a été dit et écrit que Charlotte Corday était plus éprise de la *Vie de Plutarque*, des *Horace et Cinna* de Corneille et du *Brutus* de Voltaire que de la *Vie des Saints*, cette assertion est absolument erronée. Mademoiselle de Corday abhorrait les mièvreries de certaines de ses compagnes, la fausse piété dont beaucoup faisaient parade, et nourrie de la littérature du siècle, admirait l'Antique en demeurant profondément Chrétienne.

Il ne faut juger seulement les termes de certaines de ses lettres, il importe de retenir l'époque et les évènéments qui les inspiraient, Charlotte Corday était peut-être Républicaine d'idéal, mais demeura Royaliste d'essence et de cœur.

Elle admirait les discours de Vergniaud, de Brissot et de Louvet, mais pleura la mort du Roi.

Elle obtient de son père d'aller à Caen en juin 1792 et l'une de ses parentes, Madame Le Coustellier de Bretteville-Gouville, lui offre l'hospitalité.

« La puissance de Marat plongeait les Départements de « l'Ouest et du Midi dans la plus déplorable consternation, « dit Couet-Gironville (Bibl. Nat., L²n 4848), sa fureur anar- « chique offrait partout l'image d'un torrent dévastateur dont

« aucune digue ne pouvait arrêter le cours, Corday irritée
« par l'impunité accordée aux plus exécrables forfaits, ne se
« sentait plus la force de supporter cette lente tolérance du
« crime que la Convention montrait à l'égard du législateur
« qui ne méditait que pillages et égorgements.

« Déjà le signal de la Guerre civile se donnait dans les
« communes les plus populeuses, les caisses publiques étaient
« tombées au pouvoir des révoltés.

. . . . . .

« Les agents de Marat vomissaient des imprécations
« contre tout individu qui n'approuvait pas les désordres,
« leur chef pour leur épargner tout embarras de débats avec
« les Propriétaires leur en conseillait préalablement le mas-
« sacre, il leur persuadait qu'ils ne jouiraient paisiblement
« de la Sainte Egalité que lorsqu'il aurait fait tomber
« 250.000 têtes !

. . . . . .

Charlotte Corday décide d'exécuter le Tyran et le jour même de l'arrestation des députés du Peuple, le 31 mai et se fait délivrer le passeport qu'elle n'utilisera que le 9 juillet, elle arrive le 11 à Paris, descend à l'Hôtel de la Providence. rue des Vieux-Augustins et grâce à un subterfuge est admise par Marat qui la reçoit au bain.

« Avide de dénonciations, continue Couet-Gironville,
« anxieux de savoir tout ce qui se passait dans le camp de
« Wimphen, empressé d'augmenter son inépuisable liste de
« proscrits, il la reçut avec cette joie féroce qu'il témoignait à
« ses fabricateurs de faux récits ; il lui fit plusieurs questions
« sur les députés qui étaient à Caen, sur les noms des offi-
« ciers municipaux et lui dit d'un air menaçant qu'ils ne tar-
« deraient pas à périr de leur rebellion.

« Cette généreuse fille indignée de cette réponse détourna
« les yeux pour ne pas soutenir plus longtemps l'aspect de
« ce misérable, elle tira de son sein un couteau à gaîne et le
« frappa d'un coup mortel qui ne lui laissa que le temps de
« jetter un cri effroyable ! . . . . . .

Louis Dubois, dans un factum révolutionnaire de l'époque, il est intitulé : « Véritables lettres de Marie-Anne-Charlotte Corday écrites à son père, à Barbaroux et autres scélérats qui avaient connaissance de son crime, suivi de la conduite

qu'elle a tenue jusqu'à l'Echafaud. » (Bibl. nat., L 27.48-66) a la franchise inconsciente de mettre la dernière main au grandiose portrait de cette noble fille :

« Aux Prisons de l'abbaye dans la ci devant chambre de « Brissot le 2 jour de la préparation de Paix.

« Au citoyen Barbaroux, Député de la Convention Natio- « nale, réfugié à Caen, rue des Carmes, Hôtel de l'Inten- « dance.

« Vous avez désiré, Citoyen, le détail de mon voyage, « je ne vous ferai grâce de la moindre anecdote :

. . . . . .

« J'ai considéré que tant de braves gens qui venaient à « Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auraient « peut-être manqué, ou qui aurait entraîné dans sa chute « beaucoup de bons citoyens, qu'il ne méritait pas tant d'hon- « neur, cela suffisait de la main d'une femme !

« J'avoue que j'ai employé un moyen perfide pour qu'il « put me recevoir, je comptais en partant de Caen le sacrifier « sur la cime de la Montagne, mais il n'était plus à la Conven- « tion.

. . . . . .

« Je m'attendais bien à mourir à l'instant.

. . . . . .

« J'étais véritablement de sang-froid, je souffrais des cris « de quelques femmes, mais qui sauvant la Patrie ne sup- « porterait ce qu'il en coûte.

. . . . . .

« Je vous prie, Citoyen, vous et vos collègues de prendre « la défense de mes parents si on les inquiète, je n'ai jamais « tué qu'un seul être et j'ai fait voir mon caractère.

. . . . . .

« Il est peu de vrais Patriotes qui savent mourir pour leur « Pays.

« CORDAY. »

Puis :

« Pardonnez-moi, mon cher Papa, d'avoir disposé de ma vie « sans votre consentement, j'ai vengé beaucoup d'innocentes « victimes...

Louis Dubois termine son factum en disant :

« Cette femme dès le moment de mon arrestation a montré « une force et un courage dignes d'une héroïne, et l'histoire « rapporte peu d'exemples d'un tel caractère.

« Elle fut à la mort avec un courage extraordinaire, elle « regardait le peuple qui, indigné de la mort de son ami, l'in- « juriait à juste titre, et elle ne lui répondait que par un « sourire dédaigneux.

« Enfin cette femme aurait bien mérité des honneurs du « Panthéon si elle eut employé son courage et son héroïsme « au bonheur de la Patrie au lieu d'attenter à sa destruction « en assassinant le plus zélé de ses défenseurs ! »

Cette oraison funèbre dans la bouche d'un Révolutionnaire n'est-elle ce que Charlotte devait rêver de plus digne d'elle ? Au reste, *la Gazette Nationale* ou le *Moniteur Universel* du mardi 30 juillet 1793 de l'an II de la République confirme l'historien :

« Montée sur le théâtre de son supplice, dit-il, son visage « avait encore la fraîcheur et la couleur d'une femme satis- « faite, le fatal couteau lui trancha la tête...

« Un nommé Legros, après l'avoir saisie pour la montrer « au peuple, lui a donné plusieurs soufflets, cet acte de « lâcheté a fait murmurer le peuple il a été puni par le tri- « bunal de police. »

L'Histoire a jugé la Femme, et la France chrétienne se peut enorgueillir de l'arrière-petite-nièce de l'Immortel Corneille qui chanta tant de héros !

Après Pierre Mariolle, cousin de Charlotte, vient enfin Nicolas Désiré Mariole-Agisson (1), ingénieur né le 19 Frimaire an 8 de la République qui a plusieurs filles et deux fils, Charles Désiré Mariolle-Pinguet, Off. de la Légion d'honneur, maire de S[t] Quentin, conseiller général de l'Aisne administrateur du chemin de fer du Nord, etc., et Léon-Ernest Mariolle-Millon, ingénieur, le père de la baronne G. de Belabre, née

(1) L'acte de naissance de notre aïeul, comme divers documents de ses ascendants, orthographie Mariole.

Mariolle (1) et de ses trois frères, dont l'aîné est l'auteur de ces lignes.

MARIOLLE-PILTÉ (2).

Paris, le 15 décembre 1910.

(1) Fradin de Bélabre : Poitou, d'or au chevron de geules accosté de 3 raisins de sable tigés de sinople. (J.-B. Reistap, page 700, *Armorial général*, 1884.)

(2) Mariolle-Pilté : R. Mariolle, l'auteur de ces lignes, a épousé, le 18 mai 1893, Mademoiselle Marie Pilté, fille cadette du comte Henri Pilté et de Lady Emily Holt. Deux fils sont nés de leur union : Guy-Marie-Henri et Jean-Désiré-Léon Mariolle-Pilté.

Les trois sœurs du comte Henri Pilté ont épousé M. Henry de Conflans, de Cougny et le baron Hamelin, fils de l'amiral, ministre de la marine sous le second Empire.

(MARIOLLE-CORNEILLE)

APPENDICE

(Cote 1).

Archives Nationales P 457² n° 158.

(EXTRAIT).

A tous ceux que ces présentes lettres verront, moi Roger de Mariol, damoiseau, je fais savoir que je reconnais tenir en fief les biens qui s'ensuivent de très noble homme le comte de Clermont, seigneur de Bourbon, savoir : le droit que je possède... dans la paroisse de Suilly, excepté le fief que je tiens de Chatard, seigneur de S^t^ Germain, damoiseau, et excepté aussi les biens qui me sont provenus de mon épouse et de l'héritage du seigneur Anselin de S^t^ Martin, en son vivant chevalier... Item j'avoue tenir ma mesure de terre [de 4 toises]... sise près de l'église de Cruziet le Neuf... Item une ouche sise dans la paroisse de Cruziet le Neuf... Item tout le droit que je possède... dans les terres qui sont du côté du cimetière de Cruziet le Neuf... Item un pré appelé pré du Pont, sis dans la paroisse de Cruziet... Item une pièce de terre sise à Cruziet... Item... Item le droit que je possède dans l'ouche de P. Ebrart...

Date : le mardi après l'octave de la fête de S^t^ Jean Baptiste l'an du Seigneur 1301.

(Traduction du parchemin original rédigé en latin).

(Cote 2).

Archives Nationales, P 456² pièce 72.

(EXTRAIT).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et entendront Géraud Chaumès, clerc de monseigneur le roi et tenant le

sceau dudit sire roi de France établi en Auvergne, salut en notre Seigneur.

Jean de Mariole, damoiseau,... a confessé tenir et avoir depuis longtemps tenu en fief et du fief de très excellent prince messire Pierre duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, chambrier de France, à raison du château et de la chatellenie dudit seigneur de Billy les biens qui s'ensuivent, à savoir : une partie de sa maison, manoir ou forteresse de Cruziet le Neuf et la moitié par indivis de ses vignes existant derrière la dite maison, à savoir cette moitié des dites vignes... Item un bois appelé bois de la Forest, Item un autre bois appelé bois Dolpin situé dans la paroisse de Cruziet le Neuf, Item 20 setiers de blé, savoir 7 setiers de froment et 13 setiers d'avoine à la mesure de Cusset, de cens avec le domaine direct, 40 sous et 40 poules avec le domaine direct, le charroi et la corvée et les autres servis desdits cens que lesdits damoiseau et ses prédécesseurs peuvent avoir l'habitude d'avoir et de lever chaque année... Item une garenne sise dans ladite paroisse de Cruziet le Neuf. Tous ces biens généralement quelconques, le dit damoiseau qui fait l'aveu estime qu'ils rapportent année commune 12 livres... Donné en présence des témoins présents : Guillaume de Quinsac, damoiseau, Jean Gerbert, clerc, Jean Gochier dit Chatelhud et Guillaume Gonhol de Cusset, le mercredi après la fête S^{t} Michel, l'an du Seigneur 1351.

(Traduction de l'original latin sur parchemin).

(Cote 3).

Archives Nationales, P 455^{2}, n° 11 C LXII

(Extrait).

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et erront Estienne Goit, conseiller et secretaire de tres Excellent et Puissant prince Monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et Garde des Seaulx de la Chancellerie de son dit Duché de Bourbonnais, salut. Savoir faisons que par devant notre amé et féal Jehan Michiel clerc et notaire juré de la dite chancellerie... usant quant ad ce de noz povoir et auctorité personeluiment establi Hugue de Mariol, escuser parroissien

de Cruziet le Neuf, lequel... confesse soy tenir et porter et ses prédecesseurs d'ancienneté le temps passé avoir tenu en Fié et Homage de mon dit Seigneur le Duc a cause de son dit Duchie de Bourbonnais et de ses chastelles mes de Vichi et Billy les chouses qui s'en suivent, c'est assavoir, premierement son hostel et maison fort assis et situes dans la paroisse de Cruziet le Neuf pres de l'esglise paroissiale du dit lieu en la dite chastellenie de Vichi. Item a confessé le dit escuier a tenir en rereffié ...un preg ...au terroir de Chassenay en la dite paroisse de Cruziet le Neuf. Item ...les chouses qu'il a es paroisses de Sulhir et de Billy ...Item a confessé ...tenir ...son Hostel appelé Saint-Martin ...assis en la paroisse de Saint Géran le Puy ...tiem a confessé tenir ...les chouses qu'il a ...es paroiches de Sernelliz de Lubye et de Perregny en la dite chatellenie de Billy, Item a confessé ...a tenir en rereffié ...prés terre et esche ...Assis au terroir de Goutte Ribaut et des Saudeys ...item plus le Fie que Pierre Bart parroisse ien de Perregny en la dite chatelleny de Billy pour certains pastural.

1443 18 décembre.

(Copie de l'original Français sur parchemin).

(Cote 4).

Relevé en l'étude de Me Chevillard, 372, rue Saint-Honoré, Paris.

Reconstitution de rente du 22 aout 1770.

Fut présent Messire Henry de la Fage, baron de Pailhes, syndic général de la province de Languedoc, demeurant ordinairement à Toulouse, étant de présent à Paris, logé chez M. son frère, cloître Notre Dame, paroisse St Jean St Denis, stipulant, tant pour lui, en ladite qualité, que pour les autres syndics généraux de ladite province, tous autorisés, en leurs dites qualités, à l'effet d'emprunter les sommes nécessaires pour rembourser ceux des créanciers de ladite province, qui souhaiteraient leur remboursement, et de passer pour les dits emprunts tous contrats de constitution,

mais sur le même pied que ceux qui seraient remboursés suivant la délibération des Etats Généraux de ladite province de Languedoc du dix neuf décembre mil sept cent soixante neuf, lequel, en vertu de ladite délibération, a, par ces présentes, créé et constitué, et promis en ladite qualité, pour les dits Etats, garantir, fournir et faire valoir en principal et arrérages.

A haut et puissant seigneur Léonard François Marie de Mariolles, chevalier, seigneur comte de Beauclair Mariolles et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, enseigne et chef d'une brigade des gardes du corps du roi, ce accepté pour lui, ses héritiers et ayant cause par S^{t} Bernard Dugué, bourgeois de Paris, y demeurant rue Cassette, quartier S^{t} Germain des Prés, paroisse S^{t} Sulpice, au nom et comme ayant charge et pouvoir dudit seigneur comte de Mariolles et pour ce présent et intervenant :

Deux cent quatre vingt livres de rente annuelle et perpétuelle exempte de toute retenue de dixième, vingtièmes, deux sols pour livre du dixième et autres impositions actuellement subsistantes et qui pourraient survenir par la suite que ledit sieur de la Fage, en ladite qualité, oblige les dits Etats de faire payer au dit s^{r} acquéreur et à ses dits héritiers et ayant-cause, en cette ville de Paris, au Bureau de la Bourse des dits Etats, d'année en année, et à la fin de chacune d'icelles, le premier desquels payements, à commencer de ce jour, écherra pour portion de temps, le dernier décembre prochain, et ainsi continuer jusqu'au remboursement de ladite rente.

Cette constitution faite moyennant la somme de sept mille livres de quatre pour cent, laquelle somme de sept mille livres, le dit sieur Delafage en ladite qualité reconnaît avoir reçu dud sg^{r} acquéreur...

Déclarant ledit sieur Delafage en ladite qualité que ladite somme de sept mille livres par lui présentement empruntée, est pour employer au remboursement ci-après, à l'effet duquel est intervenu haut et puissant seigneur Henry François de la Rochefoucauld, chevalier, comte de Cousages, lieutenant général des armées navales du roi, demeurant à Paris en son hôtel rue Cassette faubourg S^{t} Germain, paroisse S^{t} Sulpice.

Lequel en conséquence du certificat du sieur Cherin,

commis de M. Mazade de St Bresson, trésorier général des dits Etats, en date de ce jourd'hui contenant qu'il n'y a aucune saisie ou opposition au remboursement de la dite partie de rente ci-après, lequel certificat contrôlé à Paris par Langlois aussi ce jourd'hui est demeuré ci annexé, a reconnu avoir présentement reçu dudit sieur Delafage en ladite qualité, qui lui a des mêmes deniers et espèces par lui reçus dudit sgr comte de Mariolles par le présent contrat payé, compté et délivré réellement à la vue desdits notaires soussignés :

La somme de sept mille livres...

...fait audit seigneur comte de Mauriolles (*sic*) tout transport nécessaire sans garantie.

Et pour l'exécution des présentes et le remboursement de la rente présentement constituée, les parties ont élu leur domicile irrévocable en cette ville de Paris, savoir ledit sieur Delafage en ladite qualité, au Bureau de la Recette générale desdits Etats, sis rue Neuve des Capucines et ledit sieur acquéreur en l'étude de Doillot notaire à Paris, auxquels lieux, nonobstant, promettant, obligeant ledit sieur Delafage en ladite qualité, renonçant. Faites et passées à Paris au Bureau susdit desdits Etats, l'an mil sept cent soixante dix le vingt deuxième jour d'août après midi ; et ont signé :

LA ROCHEFOUCAULD COUSAGES. DUGUÉ.
LAFAGE sce gl. DOILLOT.
LAMBERT.

(Cote 5).

Bibliothèque du Sénat, Ms. 1151.

Victoire de Gallois, épouse de Me Jean François de Mariol, écuyer, lieutenant principal et sénéchal du présidial d'Auch, appelante, contre le sieur Davignon, secrétaire du roi, héritier du sieur Pierre Davignon, son frère, receveur général des domaines et bois de la généralité de Bordeaux, intimé, en présence du sieur Collet de Saint-Arsenne, clerc minoré du diocèse de Paris, aussi intimé » 1761. In-folio.

Page 29 « Addition au mémoire pour le sieur Paujon, contre le sieur Albert Delattre » 1769. In-4°.

(Cote 6).

Général Cantin, qui a obtenu soumission des Chouans en 1796.

Quantin (Pierre), général français, né à Fervaque, près Lisieux, le 16 juin 1759, mort à Pont-l'Evêque en 1824. Il appartenait à une famille noble des environs de Savenay (Bretagne) et était sous-officier d'artillerie en 1789. En 1792, il fut nommé capitaine de l'artillerie du 3e bataillon du Calvados. Il franchit rapidement les grades inférieurs, et en 1795 fut chargé de réprimer les révoltes des départements de l'ouest. Connaissant parfaitement les localités, il rendit d'utiles services. En 1798, appelé au commandement de la 9e division militaire (Nîmes), il se montra très républicain et dépassa les vues des Directeurs. Cependant il se rallia à l'Empire. Napoléon le nomma, en 1805, commandeur de la Légion d'honneur. Après avoir commandé quelques départements, il mourut dans la retraite.

(*Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*,... publiée par MM. Firmin-Didot. T. 41 (Paris, 1866, in-8°).

En vente à la même Librairie H. CHAMPION

5, quai Malaquais, 5

Annuaire de la Noblesse de France, fondé en 1843 par Borel d'Hauterive et continué par le vicomte Révérend, paraît chaque année et donne l'état des maisons souveraines, ducales et princières ; des généalogies ; une revue héraldique des parlements, des conseils généraux, de l'armée, de la marine, etc. ; les naissances, mariages et décès survenus chaque année ; la jurisprudence nobiliaire, etc., etc., avec de nombreux blasons. Chaque année (sauf épuisées). Dernière année parue 1910 : 10 fr.

La collection de 66 volumes forme le nobiliaire et l'armorial français le plus complet et le plus autorisé. Nous fournissons des collections complètes.

Bétencourt (Dom). **Noms féodaux ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France,** dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auvergne, Beaujolais, Berry, Bourbonnais, Forez, Lyonnois, Maine, Saintonge, Marche, Nivernois, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou, depuis le XIIe siècle jusque vers le milieu du XVIIIe, extraits des archives du royaume. 1867-68, 4 vol. in-8°. 30 fr.

Chardonchamp (Guy). **La Famille de Voltaire, les Arouet.** Paris, 1911, in-8, avec un tableau généalogique et des blasons. 2 fr. 50

Fleury-Vindry. **Les Demoiselles de Saint-Cyr** (1686-1793). Preuves et notices généalogiques. 1908, in-8°. 20 fr.

Jaurgain (Jean de). **Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires.** Etudes biographiques et héraldiques. 1910, in-8° écu. 4 fr.

Lachèvre (Frédéric). **Les satires de Boileau,** commentées par lui-même, reproduction du commentaire inédit de Pierre Le Verrier, avec les corrections autographes de Despréaux. 1907, in-8, fac-simile. 20 fr.

— **Bibliographie des recueils collectifs de Poésies,** publiés de 1597 à 1700, donnant : 1° La description et le contenu des recueils. — 2° Les pièces de chaque auteur classées dans l'ordre alphabétique du premiers vers, précédées d'une notice bio-biographique, etc... — 3° Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales, titres et premiers vers, avec l'indication des noms d'auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées. — 4° La reproduction des pièces qui n'ont pas été relevées par les derniers éditeurs, des poètes figurant dans les recueils collectifs. — 5° Une table des noms cités dans le texte et le premier vers des pièces des recueils collectifs, etc..., tiré à 350 exempl., 4 vol. in-4 de LV 2371 pages (prix Brunet à l'Institut), au lieu de 65 fr. prix net et momentané. 40 fr.

— **Le procès du poète Théophile de Viau** (11 juillet 1623 — 1er septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales. 2 vol. in 8 de XLVI-592, 448 pages et planches. 20 fr.

Dans cette histoire de la vie et des œuvres de Théophile, le procès que lui firent les Jésuites est publié pour la première fois. On y a joint les pièces « Avouées » et niées par le poète.

Reure. **Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon.** 1902, in-8°. 2 fr.

Révérend (Le Vte). *Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle.* I. **Armorial général du premier Empire.** 4 vol. in-4° de 1450 pages. 100 fr.

— II. **Titres, Anoblissement et Pairies de la Restauration.** 6 vol. in-4° de 2600 pages. 150 fr.

— III. **Titres et confirmations de titres** (Monarchie de Juillet. — 2e République. — 3e République, 1830-1908). 1 tome en 2 vol. 700 pages. 50 fr.

Saulnier (Frédéric). **Les alliés de Madame de Sévigné.** La Maison de Poix et la Seigneurie de Fouesnel en Bretagne d'après des documents inédits. 1882, in-8. 6 fr.

Villevieille (Dom). **Trésor généalogique de Dom Villevieille,** publié par Henry et Alphonse Passier, 3 t. en 5 vol. in-4. 15 fr.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.